



Réinventer la relation entre producteurs et consommateurs

Les réseaux alimentaires alternatifs, comme les potagers urbains ou les marchés paysans, fleurissent dans le monde. Parmi eux, l'agriculture contractuelle de proximité (ACP) permet aux consommateurs de nouer un partenariat direct avec les agriculteurs, sous la forme d'un abonnement à un lot de produits agricoles régionaux. Dans le cadre du PNR 69, une équipe de recherche de l'Université de Neuchâtel a montré que les initiatives ACP renforcent l'autonomie des agriculteurs et les habitudes alimentaires saines et durables des consommateurs. Les scientifiques recommandent aux autorités de reconnaître ces initiatives et de soutenir leur développement.

Libéralisation des marchés, scandales alimentaires, crises écologiques: les motifs qui amènent les consommateurs à se tourner vers des réseaux alimentaires alternatifs sont nombreux. Ces mouvements se démarquent de la grande distribution et des systèmes alimentaires globalisés par leur ancrage de proximité et leurs objectifs de durabilité, de solidarité et de participation. Basée sur un partenariat direct entre les agriculteurs et les consommateurs, l'agriculture contractuelle de proximité (ACP) gère l'approvisionnement alimentaire avec un abonnement à un lot de produits agricoles régionaux. En Suisse, ce mouvement connaît un essor notable depuis une trentaine d'années. Une équipe de recherche

de l'Université de Neuchâtel a cherché à savoir dans quelle mesure les initiatives ACP contribuent au développement d'un système alimentaire sain et durable en Suisse, en analysant leur impact sur le travail des agriculteurs et sur les habitudes alimentaires des consommateurs.

Les chercheurs se sont intéressés au développement et au fonctionnement des initiatives ACP au travers de trois études de cas – «Rage de Vert» (Neuchâtel), les «Jardins d'Ouchy» (Lausanne) et «Notre Panier Bio» (Fribourg). Des entretiens avec les porteurs de ces projets, une analyse documentaire et trois ans d'observation participative sur le terrain ont permis d'identifier les spécificités de ces mouvements. Ils ont ainsi constaté que, depuis les années 80, les initiatives ACP ont gagné en nombre, en visibilité et en crédibilité, passant d'un phénomène marginal à des systèmes plus fortement structurés. Ces alternatives aux réseaux dominants peinent toutefois à atteindre les classes populaires: 80% des membres interrogés sont des personnes qui ont un niveau élevé de formation et qui représentent les classes moyenne ou supérieure. D'un point de vue organisationnel, les initiatives ACP ont la particularité d'être à la fois des filières alimentaires, suivant des impératifs commerciaux, et des structures associatives aux revendications éthiques et politiques. Leurs membres endossent parfois le rôle de bénévoles, de prescripteurs ou de militants. L'abonnement sous forme de contrat annuel, propre aux initiatives ACP, renforce cet engagement.



Une employée du centre de distribution de «Notre Panier Bio» répartit les produits dans les différents paniers.



Des membres participent à la récolte des légumes cultivés par l'association «Rage de Vert».

Plus d'informations: www.pnr69.ch

Pour les producteurs, l'agriculture contractuelle de proximité représente un gain de sécurité et une meilleure autonomie économique. Le système de l'abonnement ainsi que les prix, jugés plus équitables, leur offrent une sécurité de planification et la possibilité de partager leurs risques avec le consommateur, en cas de récoltes faibles dues à une mauvaise météo par exemple. Les agriculteurs ont aussi le sentiment qu'au travers de leur partenariat avec les consommateurs, leur travail est mieux compris et valorisé. Prendre part à une initiative ACP impose toutefois de nouvelles obligations, telles que la négociation directe ou les tâches de gestion. En outre,

les initiatives analysées dépendent fortement du bénévolat, ce qui peut induire une fragilité structurelle. La majorité des producteurs reste connectée au système alimentaire dominant. L'initiative ACP représente, dans la plupart des cas, une manière de diversifier leurs activités et d'accroître la durabilité économique et sociale de leur travail.

Le consommateur, quant à lui, doit adapter ses habitudes alimentaires à un panier de produits dont la composition, la quantité et les modalités de livraison et de paiement sont prédéfinies. Considérée comme choisie et en accord avec leurs principes éthiques, cette limitation des choix s'avère être positivement connotée par les personnes inscrites à une initiative ACP. Les contraintes liées à cette forme d'approvisionnement peuvent toutefois freiner l'adhésion d'autres consommateurs. Des entretiens, des sondages et un suivi des budgets ont par ailleurs révélé que prendre part à une initiative ACP accroît les connaissances des ménages en matière de saisonnalité, de modes de production, de stockage et de préparation des produits agricoles. De plus, les légumes prennent souvent une place plus importante dans les régimes. L'équipe de recherche note cependant que les initiatives ACP ne changent pas les habitudes alimentaires de façon radicale: elles génèrent des ajustements qui renforcent les comportements sains et durables.

Recommandations

Soutenir le développement des initiatives ACP

Les résultats montrent que l'agriculture contractuelle de proximité contribue à la diversification des modes d'approvisionnement, tout en favorisant des comportements sains et durables. L'équipe de recherche recommande d'encourager le développement des structures ACP au travers de trois axes.

1. Les chercheurs plaident pour une meilleure reconnaissance des services collectifs et de la contribution à la préservation de l'environnement fournis par les structures ACP. Ils proposent d'étendre la politique agricole en ce sens et, d'autre part, de recenser les partenariats existants entre des initiatives ACP et des autorités communales et cantonales. Ils invitent aussi les structures publiques et parapubliques (écoles, EMS, crèches) à développer des partenariats avec des producteurs locaux sur les principes de l'ACP.
2. Ils proposent aux autorités de lever certaines barrières au développement des initiatives ACP. Le droit foncier rural ou la reconnaissance du

statut d'exploitation agricole, par exemple, peuvent induire des blocages. En outre, certaines structures ACP manquent d'opportunités et de ressources financières pour accéder à la terre. Des solutions de financement, de location ou de prêt pourraient être envisagées. De plus, les plans d'aménagement du territoire pourraient intégrer les besoins en terrains de l'agriculture urbaine, et les collectivités publiques pourraient donner aux structures ACP un accès privilégié au foncier rural dont elles sont propriétaires.

3. L'équipe de recherche propose d'inclure les modes de gestion agricoles basés sur des modèles associatifs, coopératifs et collaboratifs dans les formations agricoles de base et les formations spécialisées. Elle propose aussi aux chambres d'agriculture et organismes similaires de mettre sur pied des structures et des événements locaux pour encourager l'échange de bonnes pratiques entre les agriculteurs de filières conventionnelles et ACP.